

---

## **Elections au CTPC du Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS) Force Ouvrière conforte son siège et sa représentativité**

Les élections au Comité Technique Paritaire Central du CNOUS se sont tenues le 16 novembre (les résultats nationaux doivent être validés par la commission électorale nationale du CNOUS le 26 novembre).

**Avec près de 12 % (+2 points par rapport à 2007) Force Ouvrière conforte son siège. Force Ouvrière se présentait sur les revendications suivantes :**

- Non au démantèlement des CROUS et à l'abandon progressif de leurs missions initiales
- Oui à un vrai service public respectueux de ses usagers et de son personnel
- Oui au respect des droits des personnels et à une véritable politique sociale.

FO remercie les personnels qui ont voté pour lui. FO, avec ses représentants au CTPC du CNOUS, poursuivra son combat contre la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et son application sous la forme du « plan de réseau » des CROUS.

**La CGT perdrait pour la première fois la majorité absolue. La FSU perdrait son siège au CTPC.**

Au-delà des questions spécifiques au CNOUS, la FNEC-FP FO et le SNPREES-FO estiment qu'il y a un lien entre le recul électoral de la CGT et de la FSU et leur refus persistant de se prononcer pour le retrait pur et simple du projet de loi sur les retraites, ainsi que leurs appels successifs à des « journées d'action saute-mouton », plutôt qu'à la grève interprofessionnelle proposée par Force Ouvrière.

En conséquence de la « loi sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique », issue des accords de Bercy signés par la CGT, la CFDT, Solidaires, la CGC, l'UNSA ... et la FSU elle-même, « accords » que FO n'avait pas signés, ce vote détermine également la composition du futur Comité Technique qui remplacera le CTPC du CNOUS en 2011.

La FSU, sans représentant dans le futur CT du CNOUS, n'aurait pas son « ticket d'entrée » et ne serait plus reconnue comme représentative au CNOUS.

**Ainsi, au CNOUS, la FSU serait la première victime d'une loi qui remet en cause le pluralisme syndical comme les droits des personnels à choisir leur représentation syndicale.**

**FO ne s'en félicite pas mais constate que la fable de l'arroseur arrosé reste d'actualité.**

**Rien ni personne n'empêchera la FNEC FP FO de confirmer sa représentativité à tous les niveaux de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.**

Montreuil, le 22 novembre 2010